



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2019
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Note verbale datée du 4 juin 2018, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et a l'honneur de l'informer de la mise en œuvre de ladite résolution au niveau national, et notamment du gel des fonds appartenant aux personnes ou entités désignées par le Comité.

La Mission permanente de la Malaisie a également l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre officielle de la Banque centrale de Malaisie* confirmant que des mesures ont été prises au titre du chapitre 82 de la loi de 2009 relative à la Banque centrale de Malaisie pour geler un compte d'investissement lié à une entité désignée par le Comité des sanctions, comme suit :

Nom de l'entité : Libyan Arab Foreign Investment
Titulaire du compte : HSBC Bank plc
Banque : HSBC Bank Malaysia
Date du gel : 15 décembre 2017
Actions visées : 1. Ambank : 2 314 800 parts ; 2. Axiata : 1 248 200 parts

À cet égard, la Mission permanente de la Malaisie prie le Comité de prendre note des dernières mesures engagées par la Banque centrale de Malaisie dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1970 (2011) au niveau national et d'en rendre compte dans les documents officiels, chaque fois que cela est possible.

* Texte disponible auprès du Secrétariat pour consultation.

